

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 029-200067197-20240716-2024050-DE

<b>DEPARTEMENT DU FINISTERE</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> <b>MONTS D'ARREE</b> <b>COMMUNAUTE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>  <b>Réunion ordinaire du 16 juillet 2024</b>
---	---

<b>Membres en exercice</b>	<b>Qui ont pris part à la délibération</b>	<b>Date de la convocation</b>	<b>Date d'affichage</b>
<b>31</b>	<b>24 + 4 pouvoirs</b>	<b>09 juillet 2024</b>	<b>10 juillet 2024</b>

<b>N° délibération</b>	<b>Objet</b>
<b>2024-050</b>	<b>Demande de subvention auprès du Conseil régional de Bretagne</b> <b>Investissements en faveur de la sobriété et de la résilience des territoires</b> <b>Mise en place de l'assainissement alternatif et récupération d'eau pluviale de</b> <b>l'extension du bâtiment administratif, siège de Monts d'Arrée communauté</b>

Le seize juillet 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

**Étaient présents :**

**BERRIEN :** Hubert LE LANN, Barbara PERRON

**BOLAZEC :**

**BOTMEUR :** Eric PRIGENT

**BRASPARTS :** Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Anne ROLLAND, Josiane GUINVARC'H

**BRENNILIS :** Marie-Noëlle JAFFRE

**HUELGOAT :** Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT

**LA FEUILLEE :** Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

**LOPEREC :** Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC

**LOQUEFFRET :** Louis-Marie LE GUILLOU

**PLOUYE :** Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

**SAINT-RIVOAL :** Mickaël TOULLEC

**SCRIGNAC :** Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

**Pouvoirs :** Brigitte COURBEZ à Hubert LE LANN, Alexis MANAC'H à Marie-Noëlle JAFFRE, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Alain HAMON à Louis-Marie LE GUILLOU

**Excusées :** Coralie JEZEQUEL, Marie-Brigitte BRETHERS, Claude MOREL

**Secrétaire de séance :** Marie-Noëlle JAFFRE

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Le projet d'extension du bâtiment du siège administratif de Monts d'Arrée Communauté intègre deux investissements innovants pour un bâtiment public en matière d'économie d'eau :

- Mise en place de toilettes sèches et traitements des eaux grises dites « vannes » et urines sur filtre à broyat de bois – petite plateforme de compostage pour les matières fécales
- Récupération des eaux pluviales et alimentation du point laverie (local ménage, machine à laver, aire de lavage des véhicules)

La région Bretagne accompagne financièrement l'achat et la mise en place d'assainissement alternatif assurant la séparation des urines et des excréta soit sans usage d'eau, soit avec une eau de substitution (ex eau de pluie) en cohérence avec la réglementation 2024 (eau impropre à la consommation humaine – EICH) dans des opérations d'habitats, bâtiments publics neufs ou de réhabilitation sous une maîtrise d'ouvrage publique ou de bailleurs sociaux conventionnés par l'Etat.

L'**objectif** est de favoriser l'expérimentation de l'économie d'eau et/ou de soulager la production d'eau potable ainsi que de diminuer la pression de flux polluants sur les stations d'épuration dans des secteurs très contraints en matière de gestion d'eau (production et/ou rejet).

L'urine concentre 89% de l'azote et 57% du phosphore produit par le corps de l'homme et permet, si elle est collectée (à la source), la réalisation d'engrais naturel (en opposition aux engrais de synthèse) tout en épargnant un traitement de flux polluant conséquent par les stations d'épuration.

L'assainissement alternatif par séparation des urines et des excréta permet ainsi d'envisager une baisse de 20% de consommation d'eau potable des foyers et de limiter les charges polluantes en entrée de station d'épuration.

#### Dépenses éligibles

- le surcoût toilettes sèches /(WC classique eau), la ventilation adaptée, la collecte et stockage de l'urine et son traitement éventuel, le matériel lié à la gestion des excréta, le stockage eau de pluie le cas échéant se substituant à l'eau potable, le double réseau, l'équipement de sécurité sanitaire (ex type disconnecteur), le sous comptage d'eau (intérêt à argumenter), la télérelève (Y compris sous compteurs si argumentation reconnue) ou le suivi des consommations d'eau à des pas de temps mensuels au minimum, l'étude d'évaluation (obligatoire pour éligibilité du financement régional).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil communautaire autorise le président à déposer la demande de subvention à hauteur de 50 % auprès de la Région Bretagne pour la mise en place de l'assainissement alternatif et récupération d'eau pluviale de l'extension du bâtiment administratif, siège de Monts d'Arrée Communauté.

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le Président,



La secrétaire,



Annexe : plan prévisionnel de l'installation

**PLAN DE L'INSTALLATION**



